Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 083-218301323-20250414-9__2025-DE

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

concernant l'approbation des COMPTES DE GESTION
dressés par M. DUBOIS Régis, Receveur

pour la Commune

---===ooo0ooo===---

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal de Solliès-Ville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Date de convocation : 26/03/2025

PRESENTS : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

ABSENT(s) ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame VIAENE Nathalie, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger

ABSENT(s) : Madame ADROVER Isabelle

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

A l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 de la Commune, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le montant des recettes et dépenses ainsi que le montant des résultats des comptes de gestion sont conformes à ceux qui apparaissent sur les comptes administratifs

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

Certifié exécutoire,
Compte tenu :
- de la transmission en préfecture, le 16 AVR. 2025
- de la publication, le 16 AVR. 2025

N° 9/2025